



Syndicat national de l'administration scolaire,  
universitaire et des bibliothèques

---

Fédération syndicale unitaire

## DECLARATION DES COMMISSAIRES PARITAIRES SAENES DU SNASUB/FSU

La CAPN des SAENES du 26 mars 2009 se déroule dans un contexte particulier pour les personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

En effet, au ministère et dans les services académiques, les mesures de retraits d'emplois prévues par la loi de finances 2009 sont partout mises en œuvre, 120 dans les services centraux, 380 pour les académies.

Ces retraits d'emplois ont pour conséquences des réorganisations de services qui, partout, impliquent une dégradation certaine du service public et des conditions de travail des personnels. Et dire que ces suppressions d'emplois, justifiées par les économies budgétaires à réaliser, sans doute pour financer le bouclier fiscal, connaîtront une suite puisque le gouvernement entend supprimer près de 40.000 postes de fonctionnaires par an au moins jusqu'en 2012.

Parce que nous sommes attachés au service public, à son bon fonctionnement et à son amélioration, parce que nous sommes attachés aux missions de service public qui sont les nôtres – préparer, faciliter, accompagner, prolonger l'acte d'enseignement – parce que nous souhaitons exercer ces missions dans de bonnes conditions, nous protestons vivement contre ces suppressions de postes et en réclamons l'annulation pour la rentrée prochaine.

Nous tenons également à dénoncer ici les annonces salariales faites par le ministère du budget concernant la valeur du point d'indice pour 2009. 0,5 % d'augmentation en juillet et 0,3% en octobre ne suffiront pas à retrouver le pouvoir d'achat perdu ces dernières années, à fortiori dans ce contexte économique et social si particulier marqué notamment par la progression importante des prix des produits de consommation courante.

Ce que nous croyons savoir de la réforme des carrières de la catégorie B n'est pas non plus pour nous réjouir. Outre le fait que le gouvernement refuse les discussions avec les organisations qui n'ont pas signé avec lui - et nous en sommes - lors de la dernière discussion salariale (ce qui montre son aptitude au dialogue social), nous craignons que les mesures nouvelles envisagées ne tiennent pas compte de la dévalorisation progressive de la carrière des secrétaires. Alors que les durées de carrière vont s'allonger, il y a fort à parier que les nouvelles grilles ne restaureront pas un différentiel conséquent avec le SMIC en début de carrière (1,80 fois le SMIC en 1980 pour l'année de stage en B, 1,07 dans le projet de nouvelles grilles).

En ce qui concerne le système expérimental dit de l'entretien professionnel et des réductions d'ancienneté déterminant l'avancement d'échelon, nous voulons déplorer ici cette nouvelle manière de faire. Xième usine à gaz basée sur l'évaluation du mérite individuel des agents, fonctionnant bien souvent dans l'opacité la plus totale, nous sommes bien loin du « moment privilégié d'échange et de dialogue » mis en avant par l'administration. Il serait grand temps de mobiliser enfin les moyens financiers des réductions d'ancienneté à la revalorisation générale des carrières, pour favoriser un avancement de grade accéléré par exemple.